

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

Conseillers Municipaux
en exercice : 33

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé, le mercredi 10 février 2021 à 17 heures 30, au centre culturel Sidney Bechet, sous la Présidence de Mme Jeanne BÉCART, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme BÉCART Jeanne, Maire

M. OLIVIERO Bertrand, Mme PONY-VIGIER Cécile, M. KOCH-CHEVALIER Thierry,
Mme BOINET Nathalie, Mme BAQUET Charlotte, M. BAS Benoît, Maires-Adjointes

Mme DENIZEAU-LAHAYE Charlotte, Questeur, M. CUIGNET Benoît, Rapporteur

M. MAIRE Allain, M. GUERRA Bruno, M. LAUNAY Marc, Mme LOUVEL Nathalie, Mme
THOMAS-DURIER Sylvie, Mme RECHSTEINER Sophie, Mme SAVIN Patricia, Mme
DUMONT Agnès, M. VERSPIEREN Grégoire, M. DEBAUVE Grégory, Mme
DRESSAYRE Aurélie, M. BRIÈRE Pierre-Louis, Mme ALLANIC Solène, M. BURSTEIN
Yann, M. MENEL Yves, Mme BOSSET Sylvie, Mme DERMAGNE Laurence, Mme
GUYOT Françoise, M. HERZOG Philippe, Conseillers Municipaux

EST ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE:

Mme BODIN Béatrice, au cours de la question 01, qui avait donné pouvoir à Mme
BECART pour les questions précédentes.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. MARI Thierry, Maire Adjoint, a donné pouvoir à M. OLIVIERO

M. MAGITTERI Julien, Maire Adjoint, a donné pouvoir à M. MAIRE

Mme FACY-LUIRARD Caroline, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme
DRESSAYRE

ABSENT :

M. BUIL Norbert, Conseiller Municipal

01 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATIONS PORTANT INSTALLATION DE MME LAURENCE DERMAGNE EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE AU POSTE RENDU VACANT PAR LA DEMISSION DE MME NATALIA ABELLA ET PORTANT DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES EN REMPLACEMENT DE MME NATALIA ABELLA, DEMISSIONNAIRE

Madame le Maire débute cette séance en procédant à l'installation, en remplacement de Madame ABELLA, de Madame DERMAGNE ici présente, qui est en train de signer les documents. Le poste étant devenu vacant suite à la démission présentée par Natalia ABELLA en date du 15 janvier dernier, acceptée par Madame le Maire le même jour, et dont le Préfet conformément aux textes a été informé en date du 19 janvier, il convenait de pourvoir à son remplacement et, au regard de l'article L270 du Code électoral, le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste Utile Pour Garches, à savoir Madame Laurence DERMAGNE, est donc proposée et installée ce même jour comme Conseillère municipale. Elle ajoute que la démission de Natalia ABELLA a entraîné la modification de la composition des commissions où elle siégeait, elle propose donc à l'assemblée d'adopter ces modifications, à savoir : au sein de la Commission de l'Education, Sport, Jeunesse, Culture, Loisirs, Monde Associatif, Yann BURSTEIN remplacera Natalia ABELLA, Laurence DERMAGNE la remplacera comme membre suppléante de la Commission extra-municipale du Développement Durable et de l'Environnement, Laurence DERMAGNE la remplacera également comme membre suppléante au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles Publiques de Garches, et enfin Yann BURSTEIN la remplacera au sein du Comité de l'association Les Amis du Jumelage de Garches. Elle souhaite alors bienvenue à Laurence DERMAGNE. (*Applaudissements*). Elle évoque ensuite Natalia ABELLA et indique qu'ils la regrettent car c'est une personne assez charismatique, rayonnante, chaleureuse, souriante. Elle part pour de nouvelles aventures et Madame le Maire lui souhaite tout le succès qu'elle mérite. Elle propose maintenant de désigner le secrétaire de séance et propose la candidature de Monsieur Bertrand OLIVIERO. Il n'y a pas d'opposition. Elle demande à Monsieur OLIVIERO de procéder à l'appel.

Monsieur OLIVIERO procède à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Bertrand OLIVIERO « présent », Béatrice BODIN est absente en début de séance et donne en attendant pouvoir à Jeanne BECART, Thierry MARI est absent et a donné pouvoir à Bertrand OLIVIERO, Cécile PONY-VIGIER « présente », Thierry KOCH-CHEVALIER « présent », Nathalie BOINET « présente », Julien MAGITTERI est absent et a donné pouvoir à Allain MAIRE, Charlotte BAQUET « présente », Benoit BAS « présent », Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Benoit CUIGNET « présent », Allain MAIRE « présent », Bruno GUERRA « présent », Marc LAUNAY « présent », Nathalie LOUVEL « présente », Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Sophie RECHSTEINER est absente pour l'instant, Patricia SAVIN « présente », Agnès DUMONT « présente », Grégoire VERSPIEREN « présent », Caroline FACY-LUIRARD est absente et a donné pouvoir à Aurélie DRESSAYRE, Grégory DEBAUVE « présent », Aurélie DRESSAYRE « présente », Norbert BUIL est absent, Pierre-Louis BRIERE « présent », Solène ALLANIC « présente », Yann BURSTEIN « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET « présente », Laurence DERMAGNE « présente », Françoise GUYOT « présente », Philippe HERZOG « présent ».

Madame le Maire indique que le quorum est réuni et que la séance est donc ouverte.

02 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2020 PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire propose de passer au vote du PV de la séance du 9 décembre dernier et demande s'il y a des observations.

Monsieur MENEL indique qu'ils ne vont pas approuver le PV de la dernière séance car il y a des manques dans le compte rendu ce qui leur paraît extrêmement dommageable puisqu'avec les réseaux sociaux il est possible d'avoir les paroles de chaque élu. Il se souvient avoir dit que la Ville avait vendu des logements dits « sociaux » dans la Grande Rue pour un montant extrêmement important, et donc que la majorité ainsi que Madame le Maire devaient être très satisfaite d'avoir cette somme à disposition pour l'investir intelligemment et sciemment puisque c'est vraiment la fortune accumulée de la commune. Il avait alors indiqué à cette occasion qu'elle avait voté contre cette délibération et note que tout cela n'a pas été pris en compte dans le PV.

Madame le Maire prend note qu'ils n'approuvent pas ce PV. Elle indique à Monsieur MENEL qu'elle avait laissé passer sa petite « pique » mais en profite pour lui expliquer la raison pour laquelle, à l'époque, elle avait voté contre cette délibération. Etant membre, avec l'Adjoint aux Finances, de la Commission des Finances et de l'Administration Générale qui se déroule une semaine avant le Conseil Municipal, ils avaient appris cette vente le matin même, et une semaine après ils devaient prendre une décision. Ils auraient aimé pouvoir travailler sur ce dossier avant de voter en âme et conscience, or ils n'avaient aucun élément. Les réponses qu'ils avaient pu avoir au sein de cette commission étaient très évasives et ils avaient été tenus à l'écart de toutes les tractations qui pouvaient paraître suspectes. Elle ajoute qu'elle était à l'époque en déplacement en Arménie avec Monsieur le Président Devedjian et le jour du vote, en son âme et conscience, n'ayant aucun élément de réponse et se posant de nombreuses questions sur la façon dont cette tractation s'était déroulée, elle avait préféré voter contre. Elle précise qu'elle ne souhaite pas ouvrir de débat sur ce point mais simplement savoir si le groupe de Monsieur MENEL va voter pour ou contre ce PV.

Monsieur MENEL répond qu'il ne cherche pas à savoir pourquoi Madame le Maire n'a pas voté la délibération mais simplement indiquer que ses propos en Conseil Municipal n'ont pas été repris dans le compte rendu. Il tient à ajouter qu'à l'époque c'était Monsieur Jacques Gautier qui était le maire de Garches, donc Président du Comité de soutien. Il indique qu'ils ont très peu de place pour s'exprimer en tant que minorité ou opposition et souhaiteraient simplement que leurs propos soient repris. Il a bien entendu l'explication de Madame le Maire mais estime qu'elle devrait la donner à Monsieur Gautier, il espère d'ailleurs que celui-ci les regarde en direct ainsi que les Garchois et qu'il comprendra.

Madame le Maire indique à Monsieur MENEL que ce ne sont pas ces propos que les Garchois attendent ni qu'il occupe le temps avec son micro, mais qu'ils ont des dossiers importants, notamment le ROB dont ils doivent discuter. Elle a donc bien noté qu'ils ne souhaitaient pas voter le compte rendu mais qu'il fallait maintenant parler de choses sérieuses.

Monsieur MENEL souhaite ajouter que, lors d'un Conseil Municipal précédent, il avait posé une question notamment à la déontologue concernant l'organisation de la place des minorités dans la communication, à savoir que les minorités, entre autres Utile Pour Garches, devaient normalement avoir une place sur les réseaux sociaux de la Ville. Il indique à Madame le Maire qu'elle n'a jamais répondu à ce point juridique et souhaiterait que ce soir elle puisse acter le fait qu'Utile Pour Garches, ainsi que leurs collègues socialistes, puissent avoir accès aux

réseaux sociaux de la Ville de Garches afin de communiquer comme ils le font déjà à travers une tribune dans le Bulletin municipal.

Madame le Maire indique à Monsieur MENEL que son groupe utilise largement ses propres réseaux et qu'ils auraient peut-être utilisé le site de la Ville afin qu'on les voie féliciter les agents qui ont travaillé toute la nuit au déneigement puisqu'ils y sont évidemment pour quelque chose ! Elle ajoute qu'ils sont tous très fiers du travail accompli par les agents des services techniques qui commencent leur travail à 3 h 30 le matin pour faire tourner 3 déneigeuses afin que les Garchois puissent se déplacer en voiture en toute sécurité, ainsi que l'équipe qui travaille sur tous les points piétons.

Monsieur MENEL lui précise qu'en tant qu' élu municipal il les a félicités.

Madame le Maire ajoute que, concernant la communication, Monsieur MENEL devrait être plus respectueux de l'image des agents municipaux. En effet, quelques-uns lui ont fait remonter le fait qu'ils n'avaient pas apprécié de se retrouver identifiables sur les photos mises sur les réseaux sociaux.

Monsieur MENEL répond qu'il n'a pas eu les mêmes échos. Il tient maintenant à évoquer d'autres points. Concernant la communication, lors du dernier conseil privé ils avaient demandé deux informations avant le présent Conseil Municipal. Madame le Maire a répondu favorablement, notamment le point concernant les budgets ressources humaines de la communication. Il leur a été répondu que 3 personnes étaient en charge de la communication : 1 directrice de la communication, 1 autre personne qui est là historiquement, et 1 apprentie. Il souhaiterait donc connaître l'enveloppe de dépenses en ressources humaines.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL qu'il n'est pas maître de l'ordre du jour de ce Conseil et le prie de s'asseoir. Elle lui indique qu'ils lui répondront par écrit, nommément, en tant que Président du groupe, mais pas au cours de ce Conseil Municipal.

Monsieur MENEL lui répond qu'il en reparlera donc plus tard car ils n'ont pas eu tous les éléments concernant la communication externe. Il ajoute que c'est la démocratie et que c'est de l'argent public.

Madame le Maire lui indique qu'elle lui a donné des réponses par écrit suite à sa demande.

Monsieur MENEL n'est pas d'accord, il souligne que ce n'est pas Madame le Maire qui a répondu par écrit mais son Chef de Cabinet. Il indique par ailleurs qu'il a posé une deuxième question concernant le partenaire extérieur à laquelle il n'a pas eu de réponse. Il évoque le fait que la Ville a signé 3 contrats en 2020 avec Taylor & Swift, l'entreprise qui a remodelé le bulletin municipal, qui a refait le logo, et qui s'est occupée de la campagne liée au Covid. Il souhaite simplement avoir des précisions.

Madame le Maire rappelle à Monsieur MENEL le formalisme du Conseil Municipal, elle lui demande de s'asseoir, et lui indique qu'ils répondront aux questions. Elle déplore le fait qu'il ne sache toujours pas, après toutes ces années, comment fonctionne un conseil municipal. Elle évoque une question sur la communication de la part de Madame GUYOT à laquelle elle va répondre. Elle précise à Monsieur MENEL qu'ils ont bien donné une partie de réponse à la question qu'il a posée en réunion de conseil privé et que s'il considère qu'il n'a pas assez d'éléments, il doit le formuler et ils lui répondront. Elle souhaite maintenant suivre l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Monsieur MENEL propose cependant d'en parler officiellement, sans gêne, à moins que certains points soient gênants pour Madame le Maire, mais il pense qu'ils l'apprendront par la suite.

Madame GUYOT tient à remercier dans un premier temps, au nom de son groupe, toutes les personnes qui se sont impliquées dans la mise en place du centre de vaccination : le personnel municipal, les élus, et les nombreux bénévoles. Elle espère maintenant qu'ils recevront les doses nécessaires. D'autre part, concernant le compte rendu, elle indique qu'ils vont l'approuver, elle demande simplement s'il est possible de corriger le mot « Crit'air » qui a été mal orthographié. Concernant sa demande de compte rendu, elle précise qu'il ne s'agissait pas de demander des comptes rendus modifiables mais des comptes rendus dans lesquels on peut sélectionner des mots. Elle ajoute qu'elle en discutera avec Madame RUBOD si nécessaire. Elle tient cependant à signaler qu'en ce qui concerne les comptes rendus qui sont mis en ligne sur le site et qui sont affichés, ces documents qui sont diffusés publiquement dans un délai d'une semaine devraient reprendre les interventions de toutes les personnes comme c'était le cas auparavant. Par contre, elle ne remet pas en cause la façon dont leurs propos ont été rapportés dans le compte rendu.

Madame le Maire note les différents points évoqués par Madame GUYOT et indique qu'ils vont essayer de s'améliorer. Elle précise toutefois que le compte rendu exhaustif est un document volumineux.

Elle continue en évoquant la disparition de Claude Bolling. A Garches tout le monde le connaît ainsi qu'en France et outre-Atlantique où il était une véritable icône. Pianiste, jazzman, compositeur, chef d'orchestre, c'est une figure emblématique de la musique du 20^{ème} siècle qui s'est éteinte le 29 décembre dernier à l'âge de 90 ans. Né à Cannes en 1930, il a créé son premier orchestre à 16 ans. Il est à l'origine du célèbre Big Band, et il a inventé une musique qui est la « crossover music » qui marie un trio de jazz à un soliste classique. Le compositeur a aussi donné naissance à plus d'une centaine de musiques de films inoubliables tels que Borsalino, le Magnifique, en passant par le Mur de l'Atlantique, les Brigades du Tigre. Dès son arrivée à Garches avec femme et enfants en 1976, Claude Bolling est tombé amoureux de Garches et il s'est particulièrement investi dans sa vie politique et culturelle. Elle indique qu'il a été conseiller municipal à Garches et qu'elle a d'ailleurs siégé à ses côtés. Elle précise qu'il avait déjà une fibre écologiste très développée ce qui, à l'époque, en 1989, n'était pas si courant. Elle évoque les concerts qu'il a donnés à Garches avec une partie de son Big Band car le groupe était tellement important qu'ils ne pouvaient pas tous rentrer sur la petite scène. Elle explique que c'est avec une vive émotion qu'elle a assisté à ses obsèques célébrées en l'église Saint-Louis de Garches, et qu'elle se souviendra de l'émotion qui les a tous étreints quand son cercueil est rentré sur la musique du film Borsalino. Elle ajoute qu'elle est en contact avec ses fils David et Alexandre pour organiser, dès que les conditions sanitaires le permettront, un grand hommage musical avec son Big Band, mais qu'ils essaieront également de marier la musique de Claude Bolling avec le cinéma. Elle évoque à ce propos la veuve de Jacques Deray qui est très partante pour les aider à bâtir un beau programme qui rendra l'hommage que mérite Claude Bolling. Il repose désormais dans le cimetière de la Ville qu'il a tant aimée. Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se lever pour lui rendre hommage et faire une minute de silence. (*minute de silence*)

Elle continue et explique qu'avec l'aide du 1^{er} Maire adjoint, Bertrand OLIVIERO, ils sont complètement mobilisés dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19, notamment au travers de leur centre de vaccination ambulatoire qui a permis d'inoculer la première dose du vaccin à plus de 60 % de Garchois de 75 ans et plus. Elle estime qu'ils peuvent en être fiers et elle tient à remercier l'ensemble des volontaires, l'ensemble des professionnels garchois, ainsi que Patricia PIQUET et Antoine LEGRAND - qui est multîtâches, il s'occupe de la partie technique du Conseil Municipal et organise également le centre - ils sont tous les deux mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du centre de vaccination du lundi au vendredi. Elle explique que 1 416 personnes sont vaccinées à ce jour et qu'ils débiteront les premiers rappels le lundi suivant. Elle évoque son « coup de gueule » à l'issue de la première semaine puisqu'ils ont eu un gros loupé qui n'était pas de leur fait, en effet le jour où ils ont lancé les inscriptions, un

jeudi matin à 8 heures, les plateformes numériques mises en place par l'Etat se sont ouvertes et les gens se sont rués pour s'inscrire - 1 600 personnes étaient inscrites la première semaine. Or, le même jour, à midi, le Préfet leur a adressé un mail pour leur indiquer qu'ils auraient seulement 420 doses. Depuis, l'organisation des services de l'Etat s'est améliorée, même s'ils n'ont pas forcément plus de vaccins, mais ils connaissent à l'avance le nombre de doses de vaccins ce qui leur permet de s'ajuster et de planifier. Toutefois, cela entraîne souvent pour les candidats à la vaccination des annulations, des reports, c'est donc un travail important pour la commune, et c'est beaucoup de déception pour des personnes qui pensaient pouvoir être vaccinées et qui ne le sont pas. Elle précise cependant qu'ils réalisent un suivi très fin, qu'ils accompagnent les personnes, qu'ils les rassurent, et qu'ils arrivent finalement, avec un peu plus de temps, à donner satisfaction.

Elle aborde un autre sujet qui les a également mobilisés ces dernières semaines, à savoir la mise en œuvre de la navette électrique dans le Parc de Saint-Cloud. C'est un projet qui est en partenariat avec Vaucresson, Ville-d'Avray, et Marnes-la-Coquette. Elle précise qu'elle a eu un rendez-vous avec le Vice-Président de la Région, Stéphane Beudet, qui est également Président de l'Association des Maires d'Ile-de-France. Ils ont eu ensuite, avec Thierry MARI, une réunion de travail avec Ile-de-France Mobilités pour la mise en place d'un service de transport à la demande qui permettra au territoire de bénéficier d'une offre de mobilité propre, tout en réduisant les coûts pour la Ville puisqu'ils seraient pris en charge par Ile-de-France Mobilités. La période n'est évidemment pas très propice pour se lancer puisqu'il y a le risque d'un nouveau confinement, mais elle indique que si tout va bien la mise en œuvre serait prévue pour le dernier trimestre 2021, le temps d'affiner les études en lien avec Ile-de-France Mobilités.

Elle évoque ensuite l'ordre du jour qui comprend le Rapport d'Orientation Budgétaire qui va être présenté par Benoît CUIGNET. Le document soumis aux élus a été refondu dans sa forme et son contenu afin de garantir beaucoup plus de transparence dans la gestion financière et surtout dans la présentation du programme pluriannuel d'investissements 2021-2023. Elle précise que ce document n'existait pas et qu'il donne une grande visibilité aux projets en cours de la Ville. Elle continue en indiquant qu'ils profitent du plan de relance de l'Etat pour engager toutes les modifications structurelles nécessaires au territoire, notamment en matière de mobilité douce, de lutte contre les déperditions d'énergie, et également de développement des énergies propres. Elle explique que c'est un PPI ambitieux sur le plan financier et qui va bénéficier de gros financements de la part de tous les partenaires que la Ville a associés à ces projets, ce sera un véritable tournant pour la Ville de Garches.

Elle aborde ensuite le devenir de l'hôpital Raymond-Poincaré et indique qu'elle va prochainement rencontrer Monsieur Patrick Ollier, Président de la MGP, et Monsieur Ludovic Toro, Vice-Président à la MGP en charge des questions de santé. Ces rencontres lui permettront ainsi de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires institutionnels pour que la Ville de Garches soit un véritable acteur dans le devenir de cet hôpital. Elle précise qu'avec certains élus, conseillers municipaux, et adjoints, ils portent des ambitions et des projets, même si l'horizon semble s'éloigner puisque lors de la dernière réunion à laquelle elle a assisté à l'hôpital Raymond-Poincaré il a été évoqué un transfert prévu au préalable en 2023, en 2024, en 2028, et qui est maintenant prévu en 2029. Elle précise que cela pourrait être encore repoussé mais ils n'ont pas d'autres informations pour l'instant.

Elle continue et indique qu'elle tient à féliciter Solène ALLANIC, leur benjamine, qui a remporté avec Antoine LEGRAND, avec la Ville de Rueil, le Premier Trophée Hackathon des Territoires 2021 qui a été remis par Stéphane Beudet au nom de l'AMIF. Elle précise que Solène ALLANIC va présenter la deuxième édition du budget participatif de la Ville de Garches ainsi que les actions qu'elle compte engager pour la jeunesse garchoise et également en matière de démocratie participative.

Elle explique enfin que la séance va faire l'objet d'une nouveauté puisque ce sera la première séance retransmise en langue des signes, elle tient à ce titre à remercier Agnès de lui avoir proposé sa mise en œuvre. Elle ajoute qu'ils sont précurseurs car l'obligation n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2022 mais qu'ils ont souhaité anticiper.

03 SENIORS - SOCIAL - SANTE - HANDICAP

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE DANS LE CADRE DE LA MISSION D'AMBASSADEUR ACCESSIBILITE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA DRIEA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Madame le Maire donne la parole à Madame DUMONT.

Madame DUMONT explique que l'un des axes majeurs de la loi du 11 février 2005 concerne la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). La Ville de Garches a déjà beaucoup travaillé sur cette problématique, notamment avec les Agendas d'accessibilité programmée, mais il reste des points à améliorer et des progrès à réaliser dans ce domaine. La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) propose de mettre à disposition des communes deux services civiques en tant que « ambassadeurs de l'accessibilité ». Ils auront pour mission de dresser un bilan de ce qui existe déjà et surtout de proposer ensuite un accompagnement aux gestionnaires des ERP. Ils auront donc une formation spécifique à la réglementation d'accessibilité et ils bénéficieront également au cours de leur mission d'un soutien téléphonique. La Ville se charge de les recruter et de leur fournir le matériel (tablette, adresse mail). À terme, les données relevées pourront être utilisées pour une inscription sur la plateforme « Acceslibre » qui répertorie tous les lieux accessibles en France, publics comme privés. Elle demande donc à l'assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec la Direction Régionale de l'Équipement.

Madame GUYOT indique que ce projet est tout à fait intéressant car beaucoup d'ERP ne répondaient pas aux exigences d'accessibilité et qu'ils voteront donc pour ce rapport. Elle explique qu'elle a découvert sur Facebook, grâce à la vidéo de Madame DUMONT, le projet en direction des personnes sourdes et malentendantes qui va être mis en œuvre et dont la transcription en langue des signes du Conseil Municipal fait certainement partie. Elle souhaiterait, en tant que membre de la commission communale pour l'accessibilité, que les membres soient informés des projets intéressants tels que celui-ci. Malgré tout, elle est consciente que compte tenu de la crise sanitaire il a été difficile d'organiser une réunion en fin d'année.

Madame le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et soumet cette délibération au vote. Pas de votes contre, ni d'abstentions. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

04 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX POSTES DE SERVICE CIVIQUE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

05 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT TRANSFORMATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A INTEGRATION

Madame le Maire donne la parole à Madame BOINET.

Madame BOINET explique qu'il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de deux volontaires. Ces volontaires du service civique sont des jeunes entre 16 et 25 ans, ils travailleront 24 heures par semaine pendant une durée de 8 mois. Le coût mensuel pour la Ville sera de 107 € pour chacun de ces volontaires. Il s'agit donc de créer ces deux postes, de signer la convention, et de donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Madame le Maire demande si l'assemblée est d'accord. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame BOINET évoque ensuite les transformations du tableau des effectifs qui concernent différents postes et indique que ces transformations sont automatiques.

Madame le Maire demande si l'assemblée est d'accord. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

06 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS NON TITULAIRES ET NON STATUTAIRES VISES A L'ARTICLE L.5424-1 DU CODE DU TRAVAIL

Madame le Maire donne la parole à Madame BOINET.

Madame BOINET explique qu'ils avaient jusqu'à présent fait le choix de l'auto-assurance et qu'il existe une modification législative depuis 2 ans permettant aux personnes au chômage de recharger leurs droits (droits rechargeables), c'est-à-dire que s'ils quittent la Ville, s'ils sont au chômage et qu'ils travaillent à nouveau le temps minimum pour recharger leurs droits, c'est en général la Ville qui reprend à son compte l'assurance chômage puisque c'est l'entité la plus durable sur le temps travaillé. Elle précise que c'est un système un peu pernicieux, très coûteux et beaucoup trop risqué pour la commune, car ils ne peuvent pas savoir combien de temps cela peut durer. D'autre part, se pose la question d'assurer le contrôle de ces déclarations qu'ils ne peuvent pas mener. Ces déclarations sont faites auprès de Pôle Emploi qui refuse d'effectuer ce contrôle. Or, ce sont souvent des personnes qui ont changé de département et ils ne peuvent pas les suivre. Ce système déclaratif ne donnant pas satisfaction, cette délibération propose donc d'adhérer au régime d'assurance chômage des collectivités territoriales qui permettra d'échapper à l'avenir à ces difficultés et à ces risques coûteux.

Madame le Maire précise qu'effectivement cette réforme s'impose au regard de l'évolution des textes car ils n'ont aucun contrôle sur ces agents, ils doivent donc payer des indemnités chômage sur des périodes assez longues. Le coût est évalué à 200 000 € par an, ce qui n'est pas neutre sur la masse salariale et sur le budget de fonctionnement de la Ville. Elle indique qu'ils vont donc basculer sur Pôle Emploi et que le surcoût généré va très vite se révéler gagnant pour la commune car Pôle Emploi sera chargé d'indemniser les agents, il pourra les contrôler, ce ne sera donc plus de la responsabilité de la Ville. Elle ajoute que le suivi des indemnités versées à ces agents licenciés parfois depuis plusieurs années représente un coût important pour la Ville, et que cela va libérer un poste pour d'autres tâches car le service RH est très sollicité actuellement. Elle pense que c'est une réforme qui va rapidement les soulager. Elle demande s'il y a des questions concernant cette délibération. Il n'y a pas de questions. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

07 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT

DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DE LA GRATUITE AU COUR DU 1^{ER} SEMESTRE 2021 DE L'ESPACE COWORKING ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS SEDENTAIRES GARCHOIS

Madame le Maire indique que, dans le cadre de toutes les mesures restrictives prises en raison de l'épidémie de Covid, telles que l'avancement du couvre-feu ou la prorogation du télétravail, ils proposent la reconduction pour un semestre de la gratuité de l'espace de coworking et de l'occupation du domaine public par les commerçants sédentaires garchois. Ces mesures ont évidemment pour but de soutenir l'économie locale qui est forcément touchée par cette crise. Elle ajoute que, comme le montrent les réseaux, cet espace est également proposé aux étudiants qui sont très heureux de pouvoir sortir et sont nombreux à venir lorsqu'il y a de la place, ils peuvent ainsi voir du monde, dans un espace accueillant, toujours dans le respect des règles sanitaires. En outre, les échanges peuvent être enrichissants pour eux puisque des chefs d'entreprise travaillent dans cet espace de coworking.

Monsieur BURSTEIN tient à remercier Madame le Maire pour avoir repris cette proposition d'extension qu'ils avaient évoquée lors du précédent Conseil Municipal. Il souhaite profiter de sa prise de parole pour indiquer qu'il manque sur le site internet de la Ville de Garches le compte rendu de l'installation du Conseil Municipal.

Madame le Maire est étonnée que Monsieur BURSTEIN mentionne ce point lors du Conseil Municipal et précise qu'elle est très accessible bien qu'elle soit maire, que son bureau est ouvert à tout le monde, et que les élus peuvent lui téléphoner ou lui envoyer des mails, ce que Monsieur BURSTEIN aurait pu faire pour aborder cette question.

Monsieur BURSTEIN répond qu'il a abordé ce point car des Garchois lui ont fait remonter l'information et lui ont demandé d'en parler lors du Conseil Municipal, il propose à Madame le Maire de lui donner leur nom si elle le souhaite.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres remarques. Il n'y en a pas. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

08 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA PERIODE 2021-2023 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LEDIT CONTRAT

Madame le Maire explique que Monsieur MARI étant absent pour raisons professionnelles, en sa qualité de Conseillère départementale du Canton elle va donc présenter ce dossier. Elle indique qu'ils sortent du premier contrat qui courait sur la période 2018-2020, et propose donc de le reconduire, de reprendre date avec le Conseil Départemental pour la période de 2021 à 2023. Ce contrat comprend un volet d'opérations de fonctionnement, l'aide du Département s'élève à 2 000 000 € attribués aux établissements d'accueil du jeune enfant, au relais d'assistantes parentales AGLAE, à la culture et au sport. Il y a également un volet d'opérations d'investissement, ce volet porte sur 6 000 000 € dont plus de la moitié sera financée par le Conseil Départemental, et cette aide financière sera elle-même complétée par d'autres aides financières telles que le Contrat d'aménagement régional ou la DSIL. Elle énumère ensuite les différentes opérations : l'aménagement d'un local de stockage car ce local a disparu avec l'opération de l'îlot de la Place Saint-Louis, tout le matériel du marché est donc maintenant stocké sur la Place des Ecoles dans une tente, au sein de cet immeuble est donc prévu un

local de stockage pour lequel le financement du Département s'élèvera à 120 000 €, la création d'un parking souterrain situé sous la piscine pour lequel le Département financera jusqu'à 900 000 €, la rénovation de l'école Pasteur A avec un financement de 900 000 € par le Département, la création d'un espace partagé Grande Rue et Place de la Poste puisque lorsque le projet de l'Ilot de la Source sera terminé il y aura un bel espace à aménager Grande Rue et Place de la Poste, et enfin l'optimisation de l'éclairage public avec un financement de 480 000 € par le Département, c'est un investissement très important mais qui va générer des économies puisqu'ils vont installer l'éclairage LED dans la Ville. Elle précise que le total de l'aide financière sollicitée de 3 300 000 € représente un beau contrat qui montre l'investissement du Département auprès des communes, c'est un rôle essentiel, il aide la Ville à monter des projets qu'elle aurait des difficultés à monter seule. Elle ajoute qu'elle est fière, en tant que Conseillère départementale, de pouvoir négocier des opérations structurantes pour la Ville, qui vont la modifier et pour longtemps. Elle demande s'il y a des questions.

Madame GUYOT indique qu'ils vont voter ce rapport. Elle évoque le contrat de la Ville avec le Département ainsi que le Contrat d'Aménagement Régional, sur certains projets comme le parking de la piscine une subvention de 900 000 € est accordée par le Département et une subvention de 500 000 € par la Région. Concernant l'espace partagé en centre-ville elle remarque qu'il n'y a que la subvention du Département alors que dans le Contrat d'Aménagement Régional se trouvait la requalification de certaines rues, elle se demande si cette subvention régionale ne va pas intervenir sur ce projet directement.

Madame le Maire répond non et précise que ce sont deux choses distinctes.

Madame GUYOT remarque également que 50 places de parking seront créées à la piscine et demande combien seront créées à la Source.

Madame le Maire répond qu'il y en aura une quarantaine.

Madame GUYOT demande s'il est prévu de mettre ces places de parking payantes, en prévoyant par exemple de mettre une demi-heure gratuite comme c'est le cas à Rueil, car créer des parkings en centre-ville ce n'est pas forcément décourager les personnes de venir avec leur voiture. Par ailleurs, elle indique que la création de ces places devrait permettre de supprimer quelques places de stationnement en surface, notamment au bout de la Grand Rue au niveau du magasin bio où c'est très étroit, cela pourra également faciliter la circulation des vélos.

Madame le Maire répond que le stationnement est un sujet important qui a été longtemps négligé et qu'ils sont en train d'y réfléchir. Elle explique, qu'aux marges de la Ville, il y a la problématique de villes où le stationnement est payant et donc les rues de Garches limitrophes sont envahies par des personnes qui fuient le stationnement payant et qui gênent donc les Garchois. Elle évoque également les rues à stationnement alterné et les difficultés rencontrées à chaque changement de côté. Ils doivent donc travailler sur ce sujet et les commissions qui sont associées vont leur permettre d'avancer en concertation avec la population. En ce qui concerne les parkings payants ou pas, elle ne peut pas répondre pour l'instant mais indique que cela fera partie de la réflexion. Elle ajoute qu'en ce qui concerne les trottoirs étroits, ils sont conscients qu'il va falloir remodeler certaines rues, la création de ces stationnements supplémentaires sera donc l'occasion de partager l'espace public de façon un peu plus équitable entre les différents utilisateurs : les piétons, les voitures, les vélos, les poussettes. Tous ces éléments seront donc pris en compte, et dans la commission extra-municipale les Garchois et les associations seront les bienvenus pour les aider à travailler sur le sujet et à prendre les bonnes décisions. Elle demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Elle considère donc que cette délibération est adoptée à l'unanimité.

09 FINANCES

DELIBERATION PORTANT DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CUIGNET.

Monsieur CUIGNET explique qu'en juillet 2020, en raison des élections municipales, le calendrier était serré entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget en tant que tel, ils avaient également dû reporter la tenue du Conseil Municipal en raison de la crise du Covid. Cette année ils reviennent à la norme, un débat sur les orientations budgétaires a donc lieu aujourd'hui et ensuite un vote du budget est prévu pour la fin du mois de mars. A ce titre, les élus recevront des dossiers très complets au cours du mois de mars. Il évoque ensuite le rapport de 23 pages adressé aux élus, extrêmement normé, avec des passages obligatoires, qui reprend les points importants concernant la commune ainsi que l'historique. Il espère que ce rapport a été lu avec attention et propose de faire un résumé des points importants afin de garder un peu de temps pour débattre des orientations budgétaires. Il débute par la première partie qui concerne les perspectives économiques, pas uniquement pour la Ville de Garches mais au niveau national.

Il précise que l'année 2020 a été marquée très sensiblement par la pandémie qui a touché le pays au mois de mars. Cet événement national et international a eu des impacts très forts. La France, comme tous les autres pays, a décidé de soutenir son économie avec des mesures mises en place très rapidement par le gouvernement. Ces actions ont été coordonnées au niveau européen, notamment avec les allemands, pour soutenir l'économie et essayer d'éviter les impacts très forts prévus sur le niveau du chômage. Aujourd'hui, on est toujours dans ce climat et ce soutien économique par l'Etat français qui aura des conséquences sur les années 2020 et 2021. A date, on peut dire que l'impact en France est limité sur le chômage, par contre l'Italie qui a pris des mesures différentes s'arrêtant au mois de mars, s'attend à avoir 1 million de chômeurs supplémentaires immédiatement à la fin des mesures. Il reste à espérer que l'Etat italien fera le nécessaire pour limiter cet impact.

Cependant, après la crise sanitaire traversée aujourd'hui et dont on espère sortir dans le courant de l'année, il faut s'attendre également à une crise économique en France qui aura évidemment des impacts sur la Ville de Garches. L'avenir est encore imprécis, certains prévoient une fin de sortie de confinement ou de port du masque pour le mois de mars, les plus optimistes anticipent cela plutôt pour le premier semestre, et les plus pessimistes pour la rentrée prochaine, voire la fin de l'année. Il est très difficile aujourd'hui de connaître les impacts, néanmoins, il est évident qu'il y en aura d'autres et que l'économie va souffrir un certain temps.

L'impact, certain aujourd'hui, est que la dette de la France va augmenter sensiblement, avant la crise on parlait de 95 % du PIB, maintenant on est plutôt autour de 115-120 % du PIB, et selon calculs, on va finir autour de 130 % du PIB. C'est évidemment un impact très fort, la France n'est pas le seul pays à avoir pris des mesures, ce sera un mouvement généralisé, mais il va falloir le gérer dans les années à venir. Il ajoute qu'ils auront l'occasion d'en rediscuter puisque cela aura des impacts sur les collectivités. Il continue avec le deuxième point qui est celui des collectivités. En théorie, l'impact du Covid devrait être limité car l'Etat s'est engagé à maintenir les dotations dont bénéficient les collectivités et donc la commune de Garches.

Aujourd'hui, la Ville a déjà reçu certaines subventions, certaines aides, notamment des aides sur les salaires ou des subventions spécifiques. Néanmoins cela ne durera pas indéfiniment et la première vague de subventions dont la Ville a bénéficié en 2020 sera perçue de façon plus mesurée en 2021. Il faut donc faire preuve d'un petit peu de prudence au niveau des collectivités. L'un des points importants pour l'année prochaine est également la poursuite de la disparition de la taxe d'habitation, qui a commencé pour une partie des français et qui devrait

se poursuivre, cela a été confirmé par le gouvernement, malgré un débat à l'Assemblée, et donc en 2021 et 2022 la taxe d'habitation va complètement disparaître. On parle donc d'une compensation à l'euro près pour les communes. Il faudra évidemment surveiller ce point et voir comment ce sera pris en compte, car on sait qu'à l'avenir cela pourrait être un des leviers exercés par l'Etat pour jouer sur les collectivités locales.

Il aborde le dernier point important qui est celui du plan de relance. Il indique qu'ils en ont beaucoup parlé pour l'année précédente mais qu'il faut en parler également pour les années futures. Les américains sont en train de mettre en place leur plan de relance avec quelques difficultés. On parle d'un plan de relance au niveau national et également au niveau européen. Il faudra évidemment être très attentif à tout ce qui va être annoncé pour pouvoir bénéficier au niveau de la commune de Garches de certaines subventions ou aides qui vont être accordées, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique ou la circulation douce.

Il souhaite maintenant rentrer dans le vif du sujet, à savoir connaître les impacts de la crise du Covid sur la Ville de Garches. L'année 2020 bénéficie d'une situation relativement saine grâce à un suivi budgétaire qui avait été fait les années précédentes et qui permettait d'aborder cette année 2020 de manière assez sereine. Garches est une ville qui a peu de dettes et qui a essayé de maintenir une certaine stabilité des dépenses pour éviter tout dérapage et toute hausse d'impôt, même s'il a fallu en subir une lors de la dernière mandature. Il explique que l'impact du Covid qui avait été abordé en juillet 2020 sera malheureusement un petit peu plus élevé. Il avait, à cette date-là, donné une première estimation. Ils avaient alors des difficultés à imaginer les impacts sur l'année 2021. Il avait donc commis une erreur en ce qui concerne l'impact 2020 mais ajoute qu'il va également falloir prendre en compte des impacts négatifs sur 2021 car cette pandémie se prolonge plus que ce qui avait été estimé à l'époque. Il évoque ensuite le rapport d'orientation budgétaire qui comporte un chapitre spécifique sur les dépenses de la commune avec un pourcentage qui ressort, qui est celui des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement à hauteur de 53 %. C'est évidemment une charge importante pour la commune. Garches, n'est pas la seule ville à avoir des dépenses importantes en termes de personnel, elle est légèrement supérieure par rapport aux autres villes de la même catégorie, par contre, si l'on compare au niveau national, la Ville de Garches est un petit peu inférieure, c'est-à-dire que l'ensemble des communes françaises dépensent un peu plus de 53 % en dépenses de personnel sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Il faudra également prendre en compte, comme d'habitude, la hausse attendue de la charge de péréquation. Il rappelle qu'il avait présenté un petit graphique en ciseau lors de la discussion budgétaire de l'année précédente et précise que malheureusement ce ciseau continue, c'est-à-dire qu'ils ont des charges qui augmentent et des subventions qui baissent. Il continue en évoquant le premier bilan concernant le budget de fonctionnement de l'année 2020 et indique que celui-ci est relativement satisfaisant. Ils ont bénéficié de 3 nouvelles importantes qui leur ont permis de sortir avec un résultat courant positif. Il précise, tout d'abord, que cet exercice a été extrêmement difficile, qu'ils ont passé beaucoup de temps avec le Directeur des finances à essayer de comprendre et de comparer l'année 2019 avec l'année 2020. Malheureusement, il y a peu de postes où la comparaison est possible tant la Covid a eu des impacts à tous les niveaux. La bonne nouvelle est quand même qu'un équilibre ressort correspondant à ce qui avait été anticipé. Les 3 postes importants qui ont permis à Garches de sortir avec un exercice bénéficiaire de l'année 2020 sont, premièrement, les droits de mutation, un débat avait eu lieu au mois de juillet 2020 et ces droits avaient été estimés à hauteur de 1 900 000 €. Certains avaient considéré que c'était un petit peu optimiste car les bases étaient déjà relativement élevées. Il ressort en fait que les droits de mutation, dont va bénéficier la Ville de Garches, ressortent à 2 400 000 € pour l'année 2020, ce qui est donc une excellente nouvelle.

Il indique qu'il s'est permis de regarder le rapport d'orientation budgétaire des communes voisines, afin de vérifier s'ils avaient bénéficié du même effet. Il a pu constater que non seulement, ils ont bénéficié du même effet sur les droits de mutation, mais en plus ils vont faire preuve de la même prudence que la Ville de Garches pour le budget 2021, c'est-à-dire que la commune considère que ces 2 400 000 € ne sont pas un acquis pour l'année prochaine. Il explique qu'ils vont donc, par prudence, repartir sur la tendance précédente, soit sur un montant de 1 900 000 €, car ils ne peuvent pas considérer que ces 2 400 000 € vont perdurer les années suivantes. Il ajoute que les spécialistes de l'immobilier confirment tous que la petite frénésie de l'année 2020 se calme fortement aujourd'hui. Il y a moins de transactions, moins de pression à l'achat sur les logements, cette somme de 1 900 000 € devrait donc plutôt représenter la tendance de l'année prochaine.

Il aborde ensuite le deuxième élément dont la Ville a bénéficié sur l'année 2020, qui est une baisse exceptionnelle de la contribution que la commune doit payer à POLD, le FCCT, à hauteur de 750 000 €. Ceci est une bonne nouvelle car cela arrive au moment où la commune en a besoin. Enfin, le troisième élément, sans lien avec le Covid, est que la Ville de Garches a bénéficié d'une hausse des droits de voirie par rapport à ceux des années précédentes à hauteur d'environ 300 000 €. Tous ces éléments permettent d'estimer aujourd'hui un résultat courant positif de 700 000 €, bien que tout ne soit pas terminé car certaines opérations doivent encore passer au niveau de la Trésorerie de Rueil. Il précise que ce résultat courant est vraiment le résultat de l'année, c'est-à-dire qu'il faudra y ajouter le résultat positif des années précédentes pour avoir le résultat final. Il explique ensuite qu'une fois le report à nouveau réintégré, ils devraient terminer l'année avec un résultat excédentaire de 3 000 000 €, ce qui est une excellente nouvelle pour la Ville de Garches.

Il continue et souhaite faire un focus sur l'impact du Covid. Il précise que c'est un exercice difficile qu'il avait essayé de faire l'année précédente et qu'il s'était engagé à faire une mise à jour régulière. A l'époque, ils avaient donc estimé l'impact entre 400 000 € et 500 000 € sur l'année. Aujourd'hui, il a été revu à la hausse, et ce par rapport à la dernière réunion en Conseil Municipal privé, le montant de l'impact négatif sur la Ville sera donc plutôt situé entre 800 000 € et 850 000 €. Parmi les postes importants, il évoque les subventions qui sont acquises et qui ont peu bougé. Ils estiment à 600 000 € les économies diverses effectuées, notamment sur les fluides, le chauffage, ce qui donne un montant positif à hauteur de 1 100 000 €. Cependant, à cela il faut évidemment porter les effets négatifs, notamment les produits des services qui ont baissé très sensiblement à hauteur de 1 600 000 €, une contribution que la commune a payée pour soutenir les transports franciliens à hauteur de 45 000 €, le soutien aux coworkers pour l'année 2020 avec un impact négatif à hauteur de 30 000 €, la prime Covid qui a été accordée aux employés de la Mairie pour le travail exceptionnel qu'ils ont effectué pendant cette période difficile à hauteur de 60 000 €, et ensuite des dépenses purement Covid, notamment la distribution des masques, les dépenses indirectes (hygiaphones, parois mises en place dans les écoles et à la Mairie), et des achats divers d'hygiène dans les écoles qui ont été acheté de manière extrêmement rapide, tous les produits sanitaires nécessaires : gel, masques, etc.

Tous ces éléments font ressortir un bilan pour l'instant négatif à hauteur de 850 000 € ce qui n'est évidemment pas une bonne nouvelle pour la Ville car il va falloir également faire attention à l'année 2021 et sans doute prévoir un impact négatif du même ordre pour cette année. Il ajoute, qu'il a fait un point avec Nathalie sur les inscriptions au Conservatoire, c'est extrêmement négatif. Les gens ne se sont pas réinscrits en septembre. Les impacts sont donc très forts et il n'est pas forcément possible de compenser avec des dépenses qui sont équivalentes. Le problème est le même pour les cours de danse et le sport. La Ville va donc indéniablement subir un impact très fort à ce niveau-là. Il ajoute qu'ils vont être très prudents quant au budget qu'ils vont présenter. Ces mesures seront évidemment prises en compte, et le transfert des 3 000 000 € de la section d'investissement à la section de fonctionnement, qui avait fait l'objet d'un débat lors du dernier Conseil Municipal, va permettre d'absorber cet

impact Covid, ce qui était l'objectif, et de pouvoir continuer les projets et le fonctionnement de la Ville de Garches pour les années à venir. Il continue en rappelant qu'il va donc falloir faire preuve de prudence pour l'année 2021, comme les autres années, la Ville a une faible marge de manœuvre. L'objectif de la municipalité est de continuer le suivi budgétaire avec attention pour les années futures. Il précise, qu'il a d'ailleurs demandé, un effort à chacun des services dans le budget présenté pour justement éviter toute hausse et tout dérapage sur l'année 2021. Ils travaillent à finaliser un budget équilibré pour 2021. Il ajoute que ce sera sans doute une année de transition vers le monde que l'on connaissait avant. Les comparaisons seront donc extrêmement compliquées, mais que néanmoins cela n'empêche pas de suivre et de mettre en place un sérieux budgétaire.

Il précise qu'ils manquent de référentiel, c'est-à-dire qu'ils ne savent pas quand la Ville va sortir de cette crise ni quand les inscriptions reprendront. Si cette crise se termine au mois de juin ils pourront reprendre certaines activités, notamment la fête de Garches qui est prévue en juillet ou en septembre, ou le bal du 14 juillet. Ce sont donc des événements pour lesquels la commune est dans les starting-blocks pour leur mise en place. Le plus tôt sera le mieux, mais en fonction du Covid ils seront évidemment annulés ou reportés. Il est important de savoir également si les inscriptions au Conservatoire, à la danse et au sport vont reprendre en septembre au même niveau qu'avant le Covid. Il continue en évoquant les associations et indique que l'objectif est évidemment de maintenir le soutien de la Ville aux associations. Ils regarderont bien entendu la situation de chacune des associations car certaines n'ont pas pu du tout exercer d'activité l'année dernière, et d'autres ont dû supporter des coûts avec une activité limitée.

Deux réunions sont d'ailleurs prévues prochainement pour en discuter avec l'opposition, ce qui permettra de bien calibrer le budget accordé aux associations. Il indique ensuite que l'objectif est bien sûr de maintenir un résultat courant positif, ce qui sera extrêmement difficile car ils ont du mal à estimer l'impact du Covid et ils espèrent pouvoir mener à bien certains projets. Il ajoute que le transfert des 3 000 000 € va leur permettre d'absorber l'impact Covid des deux années et de reprendre, ils espèrent, un fonctionnement normal. Il termine avec la partie investissements. Il évoque sur la page 21 du document remis aux élus le détail des différents projets sur lesquels la commune travaille. Il souhaite revenir sur ce qui a été mentionné par Madame le Maire, à savoir qu'il y a une très forte activité de la part de chacun des projets, d'aller chercher des subventions là où elles sont. Il prend l'exemple du parking sous la piscine qui sera financé uniquement à 20 % par la commune de Garches, le reste par des subventions. C'est ce qu'ils vont donc essayer d'appliquer au maximum sur chacun des projets. Certains projets ont déjà été présentés dans la délibération précédente mais ce sera le cas pour tous les projets qui seront inscrits dans le PPI. C'est pour cette raison que c'est un exercice assez difficile car, à chaque projet, ils essaient d'étaler la charge dans le temps, et ils essaient également de regarder les subventions dont la Ville va pouvoir bénéficier à chaque niveau.

Il ajoute que les 3 grandes thématiques sur lesquelles le budget 2021 va porter sont, dans un premier temps, la transition numérique qui est indispensable aujourd'hui dans ce nouveau monde. En effet certaines dépenses informatiques ont été faites par la commune en raison de la crise Covid. Ces dépenses doivent donc être maintenues afin de passer à une ère complètement numérique. Il évoque ensuite la thématique de la transition écologique et de la santé, les deux étant liées avec la mobilité douce, qui seront une des priorités du budget de l'année prochaine. Le plan vélo a déjà été évoqué et va devenir une réalité avec des investissements qui seront réalisés. Il y a également un projet de maison de la santé et de plantations pour essayer de garder le côté verdoyant de la Ville. Enfin, la dernière thématique est la transition énergétique, notamment la rénovation des bâtiments de Pasteur A, les bâtiments « passoires ». Une étude globale a été réalisée afin de regarder quelles sont les dépenses à effectuer en priorité pour avoir des impacts immédiatement sur le budget de fonctionnement. Cela permet de voir en combien d'années l'investissement est remboursé,

sachant que c'est un investissement qui en outre est subventionné, il y a donc un retour sur investissement relativement limité ce qui est un bénéfice pour les Garchois et pour le budget de fonctionnement qui sera présenté le 31 mars.

Madame le Maire remercie Monsieur CUIGNET pour cette présentation très claire du rapport d'orientation budgétaire. Elle précise que c'est un document important qui précède le vote du budget de la Ville dans 2 mois et qu'il est donc essentiel d'en débattre tous ensemble.

Monsieur MENEL remercie Monsieur CUIGNET et les services pour le rendu oral de ce soir et le travail réalisé en amont. Il ajoute que le dossier a été bien fait et était assez complet. Il souhaite reprendre une expression de patinage artistique : « on est en figure imposée » sur ce débat d'orientation budgétaire. Il explique qu'en effet il faut présenter une situation économique, financière, perspective, au niveau national, c'est ce qui est vécu quotidiennement plus ou moins selon les métiers, les envies et les préférences de chacun, et en même temps une photographie sur le plan comptable et économique de la dette de la Ville de Garches. C'est factuellement ce qu'il appelle « les figures imposées ». Il continue et souligne que 2020 a été une année Covid, donc très compliquée sur le plan budgétaire, avec des changements de pied, et que manifestement il n'y a pas eu beaucoup de grands objets de discussions ou de grands objets d'opérations sur la Ville de Garches, mais dont acte, il comprend que c'est extrêmement difficile. Malheureusement, il craint que l'année 2021 soit partie sur le même type de fonctionnement, le même type d'année sur le plan économique, et que le Covid dure tellement longtemps avec ses variants que la situation comptable de la Ville soit compliquée à faire évoluer au jour le jour. Il indique ensuite qu'il a un autre constat à faire et précise qu'il est désolé par rapport à Monsieur CUIGNET et à Madame BECART, cependant ils leur avaient demandé, lors du dernier Conseil privé où il se trouvait juste derrière, qu'on leur transmette un budget Covid recettes et dépenses et que ce bilan soit envoyé avant le présent Conseil Municipal. Or, contrairement à la question sur la communication où ils n'ont eu qu'une partie, là ils n'ont rien reçu du tout. En outre, la majorité et Madame le Maire s'étaient engagées à ce qu'il y ait des réunions de travail avec Madame GUYOT, ou son groupe et le sien, et un rendu avec l'opposition, et cela n'a pas été fait ce qu'il trouve dommage. Il indique qu'il y a de la transparence, des chiffres, mais qu'il souhaiterait que les paroles soient actées et qu'il y ait ensuite un suivi à la fois quand ils demandent des chiffres par écrit et lorsqu'il y a des réunions à tenir. Il trouve que le travail est de qualité mais que c'est un gâchis en termes de confiance et de relation entre la majorité et la ou les minorités. Il ajoute que sur le plan budgétaire pur et simple il voit bien que, malgré ce monde Covid, cette France Covid et Garches Covid, il n'y a que des bonnes nouvelles, et notamment comme l'a souligné Monsieur CUIGNET les 3 000 000 € qui, de façon historique, passent d'investissement en fonctionnement, sauvent totalement la mise, dont acte, et tant mieux pour la Ville de Garches. Il indique que pour l'instant le débat est donc assez neutre et qu'ils prennent acte du débat. Il ajoute que les vrais grands projets et les vrais grands signes seront peut-être au budget 2021, mais surtout et malheureusement pour chacun, dans sa vie quotidienne et professionnelle, au budget 2022.

Monsieur CUIGNET répond à Monsieur MENEL qu'en effet il ne lui a pas envoyé l'actualisation de l'impact Covid. Il lui fait remarquer que le montant a changé par rapport au Conseil Municipal privé d'il y a 8 jours car entre-temps il a demandé une actualisation à tous les services concernant l'impact qu'ils estimaient. Il précise que c'est un travail difficile qui a été fait par chaque service, aussi bien au sport, qu'au Conservatoire, qu'à la santé et aux écoles. Il a donc finalisé les chiffres dans l'après-midi et ajoute qu'il a imprimé un document qu'il tient à la disposition de Monsieur MENEL ou qu'il pourra lui envoyer par mail, et qui lui permettra de récupérer l'ensemble des chiffres qu'il a détaillés. Il espère que cela répondra à la demande de Monsieur MENEL.

Monsieur MENEL remercie Monsieur CUIGNET et ajoute que c'est dommage car il aurait pu lui adresser un mail, il y a une semaine, en lui indiquant qu'ils avaient du retard car il conçoit

que c'est extrêmement compliqué. Cela aurait empêché son intervention qui peut éventuellement énerver certaines personnes.

Madame GUYOT remercie Monsieur CUIGNET pour cette analyse claire, complète et détaillée de la situation financière de la Ville. Elle explique que Garches n'est pas une ville pauvre, sa population a en moyenne un niveau de revenus bien plus élevé que dans beaucoup d'autres villes, ce qui lui permet d'avoir des recettes correctes en comparaison avec les communes voisines. Hormis des communes telles que, Courbevoie, beaucoup de communes dans le département ont des recettes comparables à celles de Garches, malgré le fait d'avoir peu de rentrées liées à la fiscalité des entreprises. Elle précise à ce titre, l'importance de travailler sur le développement économique. Elle indique que la situation est tendue et depuis plusieurs années compte tenu du poids grandissant de la péréquation et de la baisse régulière de la dotation globale de fonctionnement. Ces dernières années, la Ville s'est adaptée, mais il en résulte une baisse inquiétante de sa capacité d'autofinancement, sa capacité à financer des nouveaux investissements. Elle a donc été obligée de vendre une partie de son patrimoine pour dégager des recettes permettant de poursuivre le programme d'investissements. Elle indique ensuite que la crise du Covid est venue perturber tout cela, qu'ils ne savent pas quand elle prendra fin, et qu'elle a des conséquences très lourdes. Il est donc évident qu'il ne sera pas possible d'échapper à des économies sur les dépenses de fonctionnement qui, par la suite, une fois la crise terminée, permettront de retrouver des marges de manœuvre et de restaurer un niveau d'épargne correct.

Elle ajoute, cependant, qu'il est important pour cela de créer un cercle vertueux pour ces économies, c'est-à-dire d'éviter des mesures qui, par leur violence ou leur inadaptation, viendraient perturber le fonctionnement de l'ensemble du système. Il convient bien sûr de privilégier les investissements, permettant de réaliser les économies les plus importantes, c'est l'objectif en particulier de tout le programme d'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux. Quant aux dépenses de personnel, elles sont élevées, mais elle précise qu'il ne faut pas oublier que la Ville gère en direct de nombreux services que d'autres communes ont délégué à des structures extérieures, souvent associatives. Elle précise que la maîtrise, par la Ville, de sa politique dans les différents domaines d'action : la petite enfance, la jeunesse, les sports, la culture, le handicap, les personnes âgées, la solidarité, est essentielle. Il est donc important pour la commune de continuer dans cette voie-là. Elle indique ensuite qu'ils regrettent de ne voir figurer nulle part la volonté de mener une politique ambitieuse sur le logement et sur le logement social. Ils sont bien conscients que l'obligation de réaliser 30 % de logements sociaux dans les nouveaux projets qui dépassent 800 m² de surfaces créées, ne suffit pas à atteindre le taux exigé. La commune piétine donc un peu sur ce point-là, même si elle n'en est pas très loin.

Elle évoque ensuite la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et indique, qu'à leurs yeux, c'est une mauvaise mesure. Il était effectivement nécessaire de revoir le fonctionnement de cet impôt qui était considéré unanimement comme injuste. Cependant, le choix qui a été fait d'une suppression pure et simple pour tout le monde s'avère au final mauvais. En effet, l'incertitude qui pèse sur l'engagement de l'Etat à combler dans le futur le manque à gagner pour les communes est inquiétante. Elle précise d'ailleurs, qu'une réaffectation d'autres taxes est mise en place pour qu'aucune collectivité ne soit perdante, pour l'instant. Elle ajoute que cette suppression profite beaucoup plus aux ménages aisés alors que les plus modestes, qui étaient exonérés, n'en tireront aucun bénéfice, et qu'au final c'est bien l'Etat qui devra puiser dans son budget pour compenser cette perte de ressources des collectivités et que c'est donc l'ensemble des concitoyens qui en feront les frais. Elle rappelle enfin, que pendant de nombreuses années les élus du groupe Garches Autrement, ont plaidé pour une augmentation de la taxe foncière et une baisse de la taxe d'habitation. A Garches, la taxe d'habitation avait des taux nettement plus élevés que ceux de la taxe foncière, les élus précédents avaient donc plaidé pour un rééquilibrage de façon à ce que cette mesure soit indolore pour les propriétaires occupants et qu'elle permette en même temps de baisser

la pression fiscale sur les locataires. Elle ajoute que si à l'époque la majorité avait suivi, la réforme en cours serait légèrement moins pénalisante pour la commune.

Madame le Maire répond qu'elle est d'accord avec les propos de Madame GUYOT concernant la masse salariale, qu'il faut comparer ce qui est comparable, et que les ratios que l'on voit souvent, qui comparent la masse salariale et la taille de la commune, ne veulent pas dire grand-chose car on ne compare pas toujours les mêmes éléments. Elle précise, qu'effectivement Garches, a cette spécificité, qu'elle n'a pas d'externalisation, mise à part la restauration scolaire. En outre, la commune a un niveau de services très élevé. En effet, Garches qui est une petite ville, a un centre culturel, un Conservatoire d'une qualité que tout le monde lui reconnaît, elle mène une réelle politique en direction de la petite enfance - le taux de berceaux est bien au-delà de celui de certaines villes - et tout cela a un coût. Cependant, la commune tient à être présente pour les Garchois et leurs familles. Elle pense que c'est effectivement ce qui justifie cette masse salariale, et précise qu'ils ont un regard insistant et qu'ils font des efforts constants pour la contrôler. D'ailleurs, malgré le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), ils arrivent à contenir cette masse salariale qui augmente d'environ 2 % par an.

Elle continue avec les logements sociaux, elle indique à Madame GUYOT que ses propos sont quand même durs. En effet, beaucoup de communes envient la commune de Garches qui a quand même un taux d'environ 23 %. Elle cite la ville de Saint-Cloud, la commune voisine la plus proche, qui est carencée car c'est le Préfet qui a la main, et elle indique que Saint-Cloud aimerait bien être dans la situation de Garches. Elle estime quand même que Garches est plutôt bonne élève sur le plan des logements sociaux. Elle continue en évoquant la suppression de la taxe d'habitation. Elle indique qu'il y a certainement peu d'élus qui défendent sa suppression. Elle précise que c'est une atteinte importante à l'autonomie des collectivités locales qui est normalement garantie par la Constitution, et que les libertés locales sont quand même largement entamées par ce dispositif qui disparaît, qui prive les communes d'un moyen d'action, certes compensé, mais malgré tout les communes perdent la liberté de pouvoir diminuer ou augmenter car tout sera figé. Elle précise qu'aujourd'hui, malheureusement, les collectivités vivent plus des dotations que l'Etat veut bien leur donner que de leurs propres richesses. Elles sont là pour gérer les difficultés mais qu'elles n'ont plus les armes pour pouvoir se battre efficacement. Elle estime, que c'est un gros problème, et indique qu'ils vivent la même situation sur d'autres terrains, que ce soit au département, dans les territoires ou à la région. Elle souscrit donc également au constat fait par Madame GUYOT.

Monsieur CUIGNET souhaite compléter les propos de Madame le Maire et indique à Madame GUYOT qu'elle a parfaitement résumé la situation de la Ville de Garches. En effet, même après la sortie de la crise, ils auront du mal à reconstituer une capacité d'autofinancement, notamment parce que le parc d'entreprises est relativement faible et que la commune est donc dépendante des subventions que veut bien lui donner l'Etat. Il ajoute qu'en outre, la Ville participe à la solidarité nationale avec le fonds de péréquation et donc elle paye environ 240 € par habitant pour justement aider les autres communes qui n'ont pas les mêmes ressources qu'elle. Il précise que ce chiffre lui a été communiqué par la Commission des finances de POLD. Ce montant de 240 € est le plus élevé au niveau français. Il y a donc quand même un rôle social des communes qui bénéficient d'une certaine richesse envers d'autres communes qui ont peut-être des économies un petit peu plus fragiles, et Garches y participe largement. Il ne souhaite pas rentrer dans le débat sur la taxe d'habitation puisqu'il est national, mais il indique simplement que les ménages les plus modestes ont bénéficié de cette mesure un peu plus tôt que les ménages les plus aisés qui en bénéficieront un petit peu plus tard. Il aborde enfin le dernier point concernant le logement et le logement social. Il comprend que c'est un point important pour Madame GUYOT. Ils en avaient d'ailleurs discuté lors du dernier débat budgétaire. Il précise que Monsieur VERSPIEREN est en charge de cette question, et qu'ils vont essayer de la prendre en compte pour la constitution du budget de cette année.

Monsieur MENEL indique qu'ils sont bien évidemment désolés de la suppression de la taxe d'habitation. Par contre, il est étonné d'entendre dire par Madame le Maire qu'il n'y a pas beaucoup d'élus contre la taxe d'habitation. Il lui semble que dans la majorité se trouvent des élus de la République en Marche, dont le rapporteur du budget et l'élus aux finances qui, lui, soutient Monsieur Macron avec quelques-uns de ses collègues, ce qui est d'ailleurs tout à fait à son honneur, Monsieur Macron étant pour. Il précise donc à Madame le Maire que si elle cherche des élus pour la suppression de la taxe d'habitation, ils sont à ses côtés et devant elle, mais pas dans le groupe de Monsieur MENEL. Il évoque ensuite le fait que Monsieur CUIGNET étant en mesure maintenant de leur donner les chiffres. Il souhaiterait donc avoir également les chiffres des prestataires extérieurs en communication à la mairie sur l'année 2020. Il précise qu'il y a 3 budgets représentant environ 50 000 €, il souhaiterait donc avoir le budget, le nom de la ou des entreprises qui ont bénéficié de ce budget, ainsi que les devis, il indique en effet que c'est de l'argent public et qu'il faut y faire attention. Il estime en outre qu'il n'est pas inutile de savoir exactement qui a bénéficié, avec certainement beaucoup de talent, de cette somme de 50 000 €.

Madame le Maire indique qu'il est pris acte à l'unanimité du débat concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires.

10 CITOYENNETE - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA 2EME EDITION DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame ALLANIC.

Madame ALLANIC tient tout d'abord à présenter ses excuses car elle sera plus ennuyeuse qu'à l'ordinaire. Elle explique que le budget participatif s'inscrit véritablement dans une volonté politique de démocratie locale, de démocratie citoyenne. Les budgets participatifs financent par exemple des projets en dur, c'est-à-dire des aménagements qui ont lieu dans l'espace public, que ce soit la voirie, les espaces verts, ou encore à l'intérieur des équipements, dans les crèches, les écoles ou même les aires de sport.

L'année dernière, plusieurs projets leur avaient été donnés, dont un lauréat qui fût les jardins partagés de Ramon. Elle invite d'ailleurs l'assemblée à aller les voir car il y a une très bonne ambiance et une super équipe composée de 30 familles qui s'attellent sur l'année à travailler sur le potager. Ils viennent d'avoir des moutons et en ce moment travaillent à avoir des poules. Elle continue et indique que le budget participatif est un dispositif qui permet à des citoyens non-élus de participer à la conception ou à la répartition des finances publiques. Il est un véritable outil au service de la démocratie citoyenne. Considérant que le budget participatif a aussi des vertus pédagogiques en inventant un rapport nouveau entre les élus et les citoyens, à la fois dans la manière d'exercer un mandat et de faire de la politique, et considérant que le budget participatif de la Ville de Garches repose sur 3 valeurs essentielles, citoyenneté : la possibilité pour chaque Garchois de plus de 16 ans de proposer des projets, ce qui est intéressant pour les jeunes qui ont des projets et qui n'ont pas l'argent pour ; intérêt général : les projets retenus pour le vote devront correspondre à une amélioration bénéficiant à un groupe assez large d'habitants, il y a un équilibre territorial c'est-à-dire que les projets soumis à la votation représenteront un ou plusieurs quartiers de la Ville de Garches. Ils espèrent avoir dans chaque projet une amélioration du cadre de vie des Garchois. Elle donne ensuite le calendrier, du 1^{er} au 31 mars : lancement du budget et de la communication tout autour, et dépôt par les habitants de leur projet ; du 1^{er} au 15 avril : phase d'instruction des projets par les services, en lien avec les élus en délégation, aujourd'hui ils sont sur 5 agents municipaux plus 4 élus ; du 16 au 30 avril : sélection des projets qui seront soumis au vote des Garchois, cela se fera par une plateforme internet ou par courrier directement à la Mairie ; du 1^{er} au 16 mai : présentation des projets retenus sur la plateforme numérique et lancement de la votation ; et le 17 mai 2021 : les résultats seront communiqués sur les différents réseaux et

autres. Elle continue et indique que le budget participatif de Garches s'élève à 50 000 € et que cette somme est divisible entre tous les potentiels gagnants. Elle précise que l'année dernière, il n'y avait eu qu'une personne et qu'elle avait donc gagné les 50 000 €. Cette somme de 50 000 € représente environ 2,75 € par habitant. Elle ajoute qu'elle a travaillé avec Madame RUBOD sur un règlement qui sera mis sur le site internet de la Ville de Garches, les personnes intéressées pourront ainsi le consulter.

Madame BOSSET demande s'il existe un suivi de ces projets dans le temps. Elle a en effet entendu parler de moutons, de poules. Elle se demande ce que cela va devenir dans le futur et si le fait de gagner ce type de budget implique une obligation dans le temps pour les gagnants.

Madame ALLANIC répond qu'à partir du moment où la personne va gagner le budget, elle aura jusqu'au 31 décembre pour le concevoir et le créer réellement.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne les moutons, c'est la Ville qui fait de l'éco-pâturage.

Madame ALLANIC ajoute que la Ville leur donne de l'argent. Ensuite, ils montent leur projet et la commune leur demande simplement un suivi jusqu'à la fin de l'année, ensuite c'est à eux de faire vivre leur projet.

Madame BODIN explique, en complément des propos de Madame ALLANIC, qu'ils se sont montés en association. Ils vont donc s'autofinancer, et compte tenu que c'est une association très présente sur Garches qui regroupe un nombre important de familles, ils feront certainement une demande au titre des associations. Elle précise que cela porte sur un an et que ce premier projet est particulièrement réussi. Elle évoque ensuite l'éco-pâturage des moutons qui est financé par la Ville. Elle explique que le jardin potager en profite car ils sont voisins et que lors des ateliers organisés par ces jardins partagés, tous les enfants qui se déplacent profitent de la présence des moutons qui les attirent. Elle ajoute cependant que ce n'est pas dans le cadre du budget participatif et qu'il faut bien faire la distinction.

Monsieur HERZOG évoque le fait qu'ils avaient déjà posé des questions en amont sur l'édition 2020 pour lesquelles ils ont eu des réponses détaillées sur le budget pour les potagers de Ramon. Il a bien compris qu'ils n'ont pas dépensé 50 000 € mais environ 35 000 €. Par contre, ils ne connaissent pas précisément la nature du projet et souhaiteraient donc avoir quelques détails sur ce qui sera dépensé en investissements pour ces 35 000 €.

Madame le Maire répond que la Ville a accompagné le projet à hauteur de ces 37 000 €. Ce projet est maintenant lancé et qu'il vit par lui-même. Elle ajoute qu'elle encourage les personnes à leur rendre visite car c'est un lieu de convivialité où l'on apprend plein de choses. Les enfants viennent, c'est intergénérationnel. Il y a des échanges avec l'école juste à côté, c'est un lieu vraiment formidable. Elle y va régulièrement avec d'autres personnes et précise que c'est un lieu assez magique qui est autour de la nature dont tout le monde a tellement besoin. Elle ajoute d'ailleurs, qu'ils ont la chance de vivre dans une ville verte. Elle explique que ces jardins potagers ont des nichoirs, des plantations, et qu'on peut y voir l'évolution des saisons au travers des plantations. Elle invite donc les Garchois à aller visiter les potagers Ramon en famille, et qu'ils y seront très bien accueillis. Madame le Maire demande à Monsieur HERZOG si elle a bien répondu à sa question.

Monsieur HERZOG répond oui et ajoute qu'il est passé plusieurs fois devant ces jardins potagers et que c'est une balade assez sympathique.

Monsieur MENEL indique, en complément des interventions, que c'est une belle initiative. Il souhaite simplement souligner qu'il a voulu prendre rendez-vous, en tant qu' élu, et qu'il n'a

pas eu de réponse, il a donc dû être un peu plus incisif. Mais il a finalement réussi à nouer un contact, donc ce n'est pas très grave.

Madame le Maire répond que ce n'est pas la Mairie qui gère, mais l'association.

Monsieur MENEL indique que, compte tenu que c'est de l'argent public, que les budgets sont difficiles et que Monsieur CUIGNET a souligné qu'il fallait faire attention, il aimerait avoir des détails concernant ces 35 000 € dépensés. En outre, il lui semble avoir compris, d'après les propos de Madame BODIN, que la Ville allait financer la suite puisqu'ils seront en association, pourquoi pas, mais il ajoute qu'il faut peut-être faire attention à l'argent dépensé aujourd'hui et à celui dépensé demain. Il répète toutefois que le projet leur semble de qualité.

Madame BODIN répond à Monsieur MENEL que ce n'est pas tout à fait ce qu'elle a dit. Elle explique qu'ils se sont maintenant regroupés en association, qu'il y aura donc des cotisations demandées aux adhérents, et qu'ils vont, comme toute association garchoise, faire une démarche auprès des services de la Mairie dans le cadre des demandes de subvention que toute association garchoise peut faire chaque année dans le cadre du budget associatif de la commune qui restera, elle suppose, dans la même enveloppe.

Madame PONY-VIGIER tient à souligner qu'elle est ravie pour l'école Ramon qui est juste à côté. Les enfants peuvent ainsi profiter des jardins partagés, plusieurs classes d'élémentaire et maintenant de maternelle y vont régulièrement. Elle trouve qu'il y a une véritable action pédagogique faite auprès des enfants et que c'est vraiment une action qui rentre dans la pédagogie de l'enfant dans sa journée. Elle souligne qu'ils le développent de plus en plus, elle est donc ravie pour les enfants car ces actions sont très bien menées.

Madame le Maire met cette délibération au vote. Il n'y a pas de vote contre, pas d'abstention. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

11 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SIGEIF

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que c'est une simple formalité et qu'ils doivent simplement prendre acte du rapport d'activités transmis aux élus.

Madame le Maire indique qu'il est donc pris acte de la présentation de ce rapport d'activités.

12 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SIVU YVES DU MANOIR

Madame le Maire donne la parole à Monsieur KOCH-CHEVALIER.

Monsieur KOCH-CHEVALIER rappelle dans un premier temps que le SIVU Yves du Manoir est situé sur les hauts de la commune de Vaucresson, à proximité du Duplex de l'A86. Il comportait au départ, lors de sa création, 5 communes. Successivement Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray et Saint-Cloud l'ont quitté. Aujourd'hui, la gestion s'organise autour de 2 communes : Vaucresson et Garches. Le SIVU, c'est 5 hectares environ, c'est une piste d'athlétisme 4 couloirs, un terrain de rugby en herbe récemment construit, un terrain de football en herbe, et un terrain stabilisé appelé à être détruit pour la construction de logements sociaux le long de la route départementale 182. Les principales associations utilisatrices sont le Rugby

Club de Garches-Vaucresson, le Garches-Vaucresson Football Club, les Kiowas qui est un club de football américain, l'Association Sportive des Portugais, un club de football, et Kiss Touch qui est une association amateur de rugby.

Et puis il y a également les écoles de Vaucresson qui utilisent largement la piste d'athlétisme. Le 28 mars 2018, la Ville de Garches a voté à l'unanimité le retrait de la commune de ce syndicat. Le travail est actuellement en cours afin de valider ce retrait. Il indique ensuite qu'une question lui a été posée par Monsieur HERZOG concernant le planning des occupations de ce dernier : lundi, mardi, jeudi, et vendredi, de 8 h à 17 h 30, sur l'ensemble du site, ce sont principalement les écoles primaires de Vaucresson, le collège de Vaucresson, et le Lycée Suger de Vaucresson ; le mercredi, de 14 h à 16 h, ce sont les associations sportives de Vaucresson exclusivement qui utilisent la piste d'athlétisme. Il n'y a aucune utilisation par les scolaires de Garches. En ce qui concerne le budget, il explique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 78 649 €. Elles comprennent des frais de personnel, des dépenses de gestion courantes, et une dotation aux amortissements de l'ordre de 2 000 €. Les recettes de fonctionnement sont d'environ 98 000 €. Elles se partagent principalement entre les villes de Garches et Vaucresson pour 35 000 € chacune.

Monsieur MENEL remercie Monsieur KOCH-CHEVALIER pour cette présentation. Il indique qu'en effet il a été voté à l'unanimité la sortie de ce syndicat lors d'un Conseil Municipal en 2018. Il constate, qu'a priori, ils n'en sortiront pas en 2021 puisqu'il leur est demandé d'approuver le budget. Il se demande donc si la sortie de ce syndicat est programmée pour 2022 ou si elle n'est plus programmée du tout, ce qui impliquerait que le vote de 2018 serait remis en cause, mais pourquoi pas.

Monsieur KOCH-CHEVALIER lui répond que, comme il l'a déjà indiqué, ils sont en train de travailler sur ce projet et que plusieurs réunions sont à l'étude actuellement avec la nouvelle Directrice Générale des Services. Il pense que d'ici la fin de l'année, ce retrait sera acté, ce dont Monsieur MENEL sera bien entendu informé.

Madame le Maire indique qu'il est donc pris acte de la présentation de ce rapport 2019 du SIVU Yves du Manoir.

13 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT DEMANDE D'ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique qu'il s'agit tout simplement d'acter le fait que la commune d'Ormesson adhère au SIGEIF.

Madame le Maire indique qu'il est pris acte de la présentation de ce rapport.

14 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT REPRESENTATION-SUBSTITUTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE-BIEVRE

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique qu'il s'agit d'une représentation-substitution d'un EPT qui a changé à la fois de nom et dont le territoire n'est pas tout à fait le même. Il est donc demandé de

prendre acte à compter du 1^{er} décembre 2020 d'un mécanisme de représentation-substitution au sein du comité du SIGEIF pour l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre qui comprend en plus la commune de Morangis.

Madame le Maire indique qu'il est pris acte de la présentation de ce rapport. Elle ajoute que l'ordre du jour est épuisé mais qu'elle donne maintenant la parole à Madame GUYOT qui souhaite faire une communication.

Madame GUYOT souligne que la communication de la Ville envers les Garchois s'est beaucoup intensifiée depuis plusieurs mois et que c'est une bonne chose. Le site internet est riche, la navigation est aisée, on y trouve cependant quelques informations obsolètes ainsi que des points à corriger, ce dont ils ont déjà discuté. Elle ajoute que la page Facebook de la Ville et son compte Twitter sont vivants, ainsi que le compte Instagram récemment créé. Ils sont par contre assez déçus par les panneaux numériques installés en ville. En effet, pour qu'ils soient vraiment utiles, il faudrait des messages très courts, vite lus, et en gros caractères pour être vus de loin. Un flashcode présent dans le message renverrait celles et ceux qui sont intéressés vers la page correspondante sur le site de la Ville où ils trouveraient plus d'informations. Cela permettrait également un défilement plus rapide des messages, le format actuel des publications les rend compliquées à lire. En outre, le contenu actuel est limité. On y trouve encore l'annonce du deuxième confinement en novembre. Il leur semble important de mettre ce mode de communication à disposition des associations de Garches afin qu'elles puissent communiquer à tous les Garchois et pas seulement à leurs adhérents sur leurs activités et sur les événements qu'elles organisent. Il y a un réel manque dans ce domaine. L'application pour smartphone est actuellement assez incomplète et n'envoie pas de notification. Elle a besoin d'une mise à jour, mais elle ajoute que c'est peut-être dans les projets de la commune. L'envoi à une périodicité qui resterait à définir d'une lettre électronique listant les dernières actualités publiées sur le site, ainsi que des informations provenant des associations, leur semblerait compléter efficacement les autres dispositifs, il suffirait de s'abonner pour la recevoir. Tout le monde n'est pas accro aux réseaux sociaux et n'a pas forcément installé l'application sur son smartphone. Elle fait remarquer qu'ils sont donc bien intéressés à connaître la politique de communication de la Ville et à donner leur avis, ce qui est le sens de cette intervention.

Madame le Maire remercie Madame GUYOT pour cette communication constructive, puisqu'ils sont bien là pour construire et pas seulement pour apporter ou faire entendre une voix dissonante. Elle est bien consciente que la commune part de loin et que la communication n'existait quasiment pas. Elle ajoute qu'elle n'est pas elle-même communicante, chacun a son travail. Elle constate que quelques-uns dans cette salle, sont des experts en communication, mais qu'elle préfère s'attacher les conseils de l'une de ses élus dont c'est le métier, à savoir Madame THOMAS-DURIER, qui est une grande communicante. Elle s'appuie donc largement sur elle et la remercie pour tous ses conseils et toute la part qu'elle prend à l'élaboration de cette politique de communication. Elle ajoute que c'est un travail important, que la commune part de rien. Elle est consciente qu'ils sont loin d'être parfaits mais qu'ils ont fait tellement de progrès qu'elle préfère être optimiste. Elle remercie encore Madame THOMAS-DURIER pour tout ce qui a été fait grâce à elle et aux services qui travaillent sur ce sujet.

Elle continue et indique à Madame GUYOT qu'elle ne partage pas son avis quant au site internet, ni d'ailleurs Madame THOMAS-DURIER et ni de nombreux Garchois. Ce site a le mérite d'exister, certaines corrections ont été apportées pour essayer de le rendre un peu moins compliqué. Elle est consciente qu'il est loin d'être parfait et d'ailleurs ils sont en train d'y travailler, elle pense qu'à la rentrée, ils devraient donc avoir un site internet digne de ce nom. Il sera évidemment ouvert aux minorités puisque la Ville est respectueuse des textes. Il faudra en définir les modalités. Cela fera partie du règlement intérieur de la commune. Ils vont donc travailler sur ce point.

En ce qui concerne les panneaux numériques, elle ne comprend pourquoi il y a une focalisation sur ce sujet. Elle explique que ces panneaux permettent par exemple, dans la période Covid actuelle, de diffuser des informations de façon très rapide. Pour les personnes qui n'ont pas Facebook ou autres, il leur est possible en étant dans la rue d'être informées de beaucoup de choses, compte tenu qu'il y a quand même un certain nombre de panneaux sur le territoire. D'autre part, elle évoque les propos de Monsieur MENEL qui s'est indigné qu'il y ait un message périmé sur les réseaux.

Elle indique que c'est dommage et qu'ils prennent acte. Cependant, elle fait remarquer qu'ils diffusent quand même 400 messages sur ces panneaux. Il peut donc y avoir de temps en temps un ancien message qui ressort suite à une erreur de manipulation qui le réactive. Elle demande de ne pas en vouloir à l'agent qui aura fait cette erreur car elle estime que ce n'est pas grave, mais fait remarquer le nombre important de messages qui sont diffusés et qui apportent une information parfois essentielle aux Garchois. Elle ajoute que ces panneaux ne mobilisent plus d'heures supplémentaires. Ils permettent d'économiser du papier, ils sont donc vertueux, en outre leur niveau de consommation énergétique est très faible (coût 1 200 € par an), c'est donc un outil formidable. Certaines personnes estiment que ces panneaux ne sont pas beaux, cependant toutes les villes de France en possèdent. Elle estime quant à elle que ces panneaux sont assez neutres esthétiquement et qu'ils sont visibles puisque c'est leur but. En outre, elle précise qu'ils sont bien ouverts aux associations. Elle cite par exemple une publicité faite pour les jardins potagers, mais qu'il faudrait peut-être en informer les associations, même s'il est vrai qu'actuellement les associations n'ont pas une grande activité. Elle indique que tout ce qui peut intéresser les Garchois a vocation à se trouver sur ces panneaux, mises à part les publicités pour les activités commerciales. Elle remarque cependant que ces panneaux énervent certains élus, mais elle pense que l'information des Garchois est primordiale et qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de se priver de communication. Cette communication se fait de mieux en mieux mais elle est consciente que ce n'est pas parfait.

Elle évoque ensuite la nouvelle formule du Bulletin municipal qui est bimestriel, les rendez-vous sont donc beaucoup plus fréquents avec les lecteurs. La commune dispose donc de panneaux numériques, d'un site qui est en train d'être perfectionné, et grâce aux réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, elle est de plus en plus visible, et c'est une bonne chose car cela valorise la Ville et ça participe à son attractivité. Elle comprend que cela peut déranger certaines personnes, mais elle indique qu'elle est heureuse lorsqu'on parle de Garches et que tout le monde devrait l'être également. Elle remercie encore Madame GUYOT pour sa communication. Elle ajoute qu'elles auront l'occasion d'en rediscuter, et qu'elle ne désespère pas de la convaincre concernant les panneaux numériques. Elle annonce maintenant la fin de ce Conseil Municipal qui s'est déroulé dans le Centre Culturel. Elle évoque certaines questions un peu agressives qui ont provoqué son courroux. Elle donne ensuite les prochaines dates à retenir : le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 31 mars et donc les commissions se dérouleront les 22, 23 et 24 mars. Elle rappelle que les DIA sont affichées à l'entrée de la salle. Elle remercie l'assemblée de sa participation ainsi que les Garchois qui les auront suivis, et souhaite à tout le monde une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 19h50.



Bertrand OLIVIERO
Secrétaire

